

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits références (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	6 524 885	2,51		6 778 000	170 128	3,01	204 017
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 517 618	5,81		1 577 000	91 624	6,31	99 508
Taxe d'habitation additionnelle	1 291 308	3,81		1 291 000	49 187	4,81	62 097
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	435 260	27,56		414 100	114 126	27,56	114 126
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					310 939		
Total des CFE unique, de zone et éolienne					114 126		
Total					425 065		479 748

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle		2,95
Taxe foncière non bâtie additionnelle	365 622 = 1,175864	6,83
Taxe d'habitation additionnelle	310 939	4,18
CFE additionnelle		3,6939

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,040			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
380 469	85 475	7 953	13 999	32 182	0	-97 797	425 065

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	479 748	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	422 281	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024	902 029
--	---------	---	---	---------	---	---	---------

A MOULINS

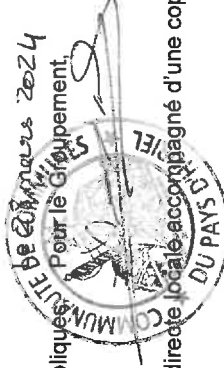
Le 12 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques
 SYLVAIN EME

A HOURIËL

Le 12 MARS 2024

Pour la Préfecture,
 A Houriël



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	759
d. Exonérations de longue durée	16
Taxe foncière non bâtie	3
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	70
b. Base minimum	21 883
c. Locaux industriels	9 448
d. Autres allocations	3

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	39 399
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	385 042
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	133 311
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	1 291 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	48 237
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	35 129
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	3 422
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	0
f. Stations radioélectriques	31 361
g. Installations gazières et autres	15 563
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	322 490
b. TVA prév. (comp. CVAE)	57 979
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	4,25

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS	
Taux maximum :	
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>
7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES	
a. Taxe foncière bâtie	1,005856 >>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,005654 >>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75	
b. Taux plafond de 2024	53,50	
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		
a. au niveau national	CFE unique/de zone	CFE éolien
b. au niveau de l'EPCI	>>>	>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>
8. DIMINUTION SANS LIEN		
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
Taux moyens de référence au niveau national :		
a. Taxe foncière bâtie		50,82
b. Taxe foncière non bâtie		50,82

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le >>>
ID : 003-240300657-20240328-20240328_003-DE-42
S2LOA